Objet : Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants et temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française. ERRATUM DE LA CIRCULAIRE 3906

Réseaux : Communauté française

- Aux chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaires et spécialisés, de plein exercice, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air

Autorités: Direction Générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la

Communauté française

Signataire: Christian NOIRET

Gestionnaires: Directeur général adjoint

Personnes- ressources: Madame ANCIAUX - Nicolas DE WAEL Mail:

jacqueline.anciaux@cfwb.be - nicolas.dewael@cfwb.be

Renvoi(s):

Nombre de pages : 2 annexe : /

Téléphone pour duplicata:

Mots-clés:

Aux chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaires et spécialisés, de plein exercice, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruxelles, le 14 mars 2012

OBJET: Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants et temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française.

ERRATUM

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'erratum publié au Moniteur belge du 14 mars 2012 relatif à une modification dans l'appel aux candidats à un changement d'affectation dans les emplois définitivement vacants et temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française.

Je vous invite à présenter cet erratum aux membres du personnel de votre établissement concernés.

Enfin, je vous rappelle que l'avis publié au Moniteur belge du 14 mars 2012 constitue **la seule source d'information officielle**; la présente circulaire n'est dès lors qu'une simple communication et ne revêt aucun caractère officiel.

A l'avance, je vous remercie.

Christian NOIRET, Directeur général adjoint

COMMUNAUTE FRANÇAISE

Ministère de la Communauté française Erratum au Moniteur belge paru le 27 février 2012 à la page 12889

Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants et dans des emplois temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, il y a lieu d'apporter la modification suivante :

- à la page 12889 :

au lieu de :

5. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à WELLIN

- 3 emplois à temps plein dans la fonction de surveillante-éducatrice d'internat (emplois définitivement vacants).
- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'instituteur (trice) primaire (emploi temporairement vacant)

Il y a lieu de lire:

5. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à WELLIN

 3 emplois à temps plein dans la fonction de surveillante-éducatrice d'internat (emplois définitivement vacants).